

Informations de base	
2001/0130(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Réalisation de programmes d'actions des États membres dans le domaine des contrôles des dépenses du FEOGA, section "Garantie" Modification Règlement (EC) No 723/97 1995/0244(CNS) Subject 3.10.13 Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA et FEAGA 8.70.03 Contrôle budgétaire, décharge, exécution du budget	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/0130(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement (EC) No 723/97 1995/0244(CNS)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037 Règlement du Parlement EP 52-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/5/14862